

N°: 33

Date réception Préfecture

Conseil du 26/06/2015  DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	Identifiant : 2015-0192	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : 65 - Autres charges de gestion courante. Attribution de subventions dans le domaine économique - P.J. : Convention financière Grand Poitiers ; tableau des subventions	
	Etudiée par : Le bureau du 04/06/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 10/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

Un certain nombre d'associations poitevines met en œuvre, dans le cadre de leurs projets associatifs, des projets et des actions en direction des habitants, concourant ainsi au développement du bien vivre ensemble sur le territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2015, plusieurs associations ont sollicité une subvention communautaire. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Ces attributions peuvent faire l'objet de plusieurs versements échelonnés.

Après examen de ces dossiers, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions attenantes.

La dépense sera imputée aux sous-fonctions adéquates conformément :

- aux imputations mentionnées dans le tableau annexé.
- au numéro IBAN renseigné (une pièce jointe devra accompagner le mandat seulement lors de modification expresse de ce dernier par l'association)



**CONVENTION FINANCIERE
SPN - Réseau des professionnels du numérique
2015-EX001005**

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2015,

Et d'autre part,

L'association dénommée SPN Réseau des professionnels du numérique inscrite au SIRET sous le numéro 44066584200041, dont le siège social se situe 60 BOULEVARD DU GRAND CERF 1ERE ETAGE 86000 POITIERS, représentée par sa présidente Madame Delphine LECHAT,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET

L'association « SPN » Réseau des professionnels du numérique a pour objet de renforcer les complémentarités de l'ensemble des entreprises et des acteurs du secteur numérique (notamment celles offrant une prestation de services et des moyens techniques en matière de multimedia, informatique, impression, édition...) sur le territoire de la région Poitou-Charentes dans une logique de « Système Productif Localisé » (S.P.L.).

Cet objectif se traduit par la recherche commune des moyens liés :

- A la veille technologique ;
- Aux savoir-faire, aux compétences et aux moyens techniques ;
- Aux ressources humaines ;
- A la promotion économique nationale et internationale ;
- Aux réponses aux différents appels d'offres et sollicitations de marchés extérieurs et ;
- D'une manière générale, au développement économique et commercial de ses membres.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers souhaite soutenir le SPN Réseau des professionnels du numérique dans la préfiguration du modèle économique d'un lieu mixte (définition du projet, des services et du business model associé) via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'association SPN Réseau des professionnels du numérique supportera la charge à hauteur de 50 000 euros. Ce projet répond à la volonté de la Collectivité de mettre en place un hôtel d'entreprises du numérique sur le territoire.

ARTICLE 2 **CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2015, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers s'engage à apporter à l'association une aide sous forme d'une subvention affectée.

Cette subvention d'un montant de 35 000 € est attribuée en un versement unique, à la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 **DOCUMENTS À FOURNIR**

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice N-1, le budget prévisionnel N+1 ainsi que tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, l'association devra transmettre au service référent un compte rendu financier qui atteste des montants dépensés pour l'objet de la subvention.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Cette aide de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers peut faire l'objet d'un versement unique.

ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2015. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers,
Le

La Présidente de l'Association,

Delphine LECHAT

**Pour le Président de la Communauté
d'agglomération Grand Poitiers,
Le Vice-Président,**

EI Mustapha BELGSIR

		Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
CENTRE D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION		25 000 €			30 000,00 €	30 000,00 €		
344 475 611 00028	FR7619406000490075158811177							
FONCTIONNEMENT	Le concours créavienne, porté et animé par le Centre d'Entreprises et d'Innovation de la Vienne, est un concours à la création/reprise/développement d'entreprises. Il récompense des projets ambitieux et prometteurs pour le territoire. Pour la première fois en 2015, Grand Poitiers est partenaire financeur de l'opérateur et soutien le concours à hauteur de 5 000 €.				5 000,00 €		Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)	
FONCTIONNEMENT	Intensifier les actions à destination des porteurs de projet, des créateurs/repreneurs, des projets structurants et/ou innovants émergeants et créateurs de richesse pour le territoire				25 000,00 €		Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)	
CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE POITIERS-CHATELLERAULT		5 000 €			5 000,00 €	5 000,00 €		
808 701 965 00010	FR7610278364150001075630137							
FONCTIONNEMENT	Les Trophées de la Performance Globale organisés par le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) récompensent les entreprises du territoire dont le développement est basé sur un équilibre entre les domaines économique, social, sociétal et environnemental. Les trophées récompensent aussi les équipes d'étudiants qui doivent réaliser un diagnostic de l'entreprise candidate, rédiger un rapport sur le développement de l'entreprise selon les 4 axes de la performance globale et proposer des préconisations pour une amélioration de la performance globale de l'entreprise. Les équipes d'étudiants doivent soutenir leur dossier à l'oral devant un jury. Ce jury évaluera la performance globale des entreprises et les prestations des étudiants.				5 000,00 €		Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)	
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION DU BTP POITOU CHARENTES		6 500 €			6 500,00 €	6 500,00 €		
403 057 946 00028	FR7611706000335027743000144							
FONCTIONNEMENT	Le GEIQ BTP permet à des candidats potentiels d'acquérir une première expérience professionnelle et de découvrir le secteur du BTP tout en les aidant à valider un projet professionnel en contrat d'alternance.				6 500,00 €		Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)	

		840		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION MULTISECTORIEL		6 500 €				6 500,00 €		6 500,00 €	
515 008 605 00039	FR7619406000490009493411623								
FONCTIONNEMENT	Le GEIQ Multisectoriel favorise et développe l'alternance, l'emploi des jeunes, les reconversions ainsi que la sécurisation des parcours professionnels en proposant des contrats en alternance notamment dans les entreprises industrielles de la Vienne et de Grand Poitiers.					6 500,00 €			Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
LA BULLE		14 500 €	782 €	336 €		12 000,00 €		12 000,00 €	
500 794 144 00054	FR7610278364160001136430110								
AFFECTEE	LE GOUT DU LOCAL Organisation et coordination de l'opération du Goût Du Local visant la valorisation des filières courtes alimentaires et artisanales par la sensibilisation auprès du grand public.					12 000,00 €			Solidarité - Cohésion locale 0/90.121/5900/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)
SPN		85 000 €				20 000,00 €	35 000,00 €	55 000,00 €	
440 665 842 00041	FR7642559000424102000879665								
AFFECTEE	soutenir le SPN dans la préfiguration du modèle économique d'un lieu mixte (définition du projet, des services et du business model associé) via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'association SPN supportera la charge à hauteur de 50 000 euros. Ce projet répond à la volonté de la Collectivité de mettre en place un hôtel d'entreprises du numérique sur le territoire.					35 000,00 €			Développement économique - Emploi 0/90/3200/6574/2015 VERSEMENT UNIQUE (2015)